

COMPTE RENDU
Réunion du
Conseil municipal
Vendredi 10 juillet 2020

Conseillers en exercice : 19 présents : 19 votants : 19 Date de convocation : 06/07/2020

L'an deux mille vingt, le **Vendredi 10 juillet à 18h00**, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Salle des fêtes, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Cyril VIDOT, Maire sortant.

Étaient présents : M. Cyril VIDOT, M. Daniel ROGUE, Mme Isabelle CARRET-GILLET, M. Denis COTTENY, Mme Annie SCHMITT, Mme Chantal ANTOINE, M. Gérald AUZEINE, Mme Dominique PERINEL-ROUSSEL, Mme Danielle LEBLANC, M. Benjamin HOFFMANN, Mme Roseline HANCE-SEICA, M. Jean-Luc LAFROGNE, M. Valentin FIORINI, Mme Chantal BOILEAU-HANCE, M. Xavier MARQUELET, Mme Juliette VIDOT, M. José FERNANDES, M. Patrice VAIVRE, Mme Carmen LOISEAUX, formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés :

Absents excusés :

Absents non excusés :

Mme Juliette VIDOT a été désignée secrétaire de séance.

Délibération n°54/2020 – Désignation des délégués du conseil municipal pour l'élection sénatoriale

Conformément aux dispositions du Code électoral, le conseil municipal a procédé à l'élection de ses délégués pour l'élection des sénateurs qui aura lieu le 27 septembre 2020.

Pour un conseil municipal dont l'effectif légal est de 19 membres, il convient d'élire 5 délégués titulaires et 3 suppléants. Il s'agit d'un scrutin de liste, à la proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Au terme des opérations de vote, consignées dans le procès-verbal d'élection dûment transmis en Préfecture à l'issue de la séance du conseil municipal et annexé à la présente délibération, ont été élus :

- 1/ Cyril VIDOT,
- 2/ Isabelle CARRET-GILLET,
- 3/ Denis COTTENY,
- 4/ Danielle LEBLANC,
- 5/ Gérald AUZEINE,
- 6/ Roseline HANCE-SEICA,
- 7/ Valentin FIORINI,
- 8/ Dominique PERINEL-ROUSSEL.

Délibération n°55/2020 – Désignation des membres de la commission communale des impôts directs

Conformément à l'article 1650 du Code général des impôts, le conseil municipal doit proposer, dans les 2 mois qui suivent son renouvellement, une liste de 32 noms à la direction générale des finances publiques qui choisira parmi ces noms, 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants. Le Maire ou l'adjoint délégué est Président de droit de cette commission.

Entendu l'exposé du Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, propose les personnes suivantes aux fins de désignation par la DGFIP pour siéger au sein de la CCID :

<u>TITULAIRES</u>	<u>SUPPLEANTS</u>
Isabelle CARRET-GILLET	Carmen LOISEAUX
Daniel ROGUE	Melinda KOEHL
Dominique PERINEL-ROUSSEL	Catherine HENRY
Gérald AUZEINE	Daniel RATIEUVILLE
Danielle LEBLANC	Hélène LECLERC
Denis COTTENY	José FERNANDES
Jean-Luc LAFROGNE	Hélène LHUILLIER
Benjamin HOFFMAN	Pierre AUBERTIN
Jackie FESSLER	Pauline PIERRON
Patrice VAIVRE	Claude MARSAL

Valentin FIORINI	Christian MARCONI
Lorraine BABIC	Clarisse TOUSSAINT
Pierrick LE PERRON	Jésus MARTIN
Anne-Gérard THIREAU	Jean-Yves HANANIA

Colette ADAM	Grégory GINGEMBRE
Josiane BOILEAU	Gérard TOLLOT

Délibération n°56/2020 – Conventions pour la capture et la stérilisation des chats errants

Monsieur le Maire précise que dans le cadre des obligations incombant à la commune, afin de lutter contre la prolifération des chats errants, une convention doit être signée avec l'Association Protection Aux Chats Errants (APACHE) afin qu'une campagne de stérilisation puisse être lancée. La convention précise les modalités de capture, d'identification et de transport aux fins de stérilisation des chats errants. Seuls les frais de déplacement des membres de l'association APACHE dans le cadre de la campagne et les frais relatifs à l'administration de pipettes antiparasites incomberont à la commune dans le cadre de la convention avec APACHE. Outre cette convention, Monsieur le Maire précise que des conventions doivent être passées avec les Fondations 30 Millions d'Amis et Brigitte Bardot car elles ont accepté de prendre en charge 50 % des frais liés à la stérilisation. La différence devra être supportée par la commune.

Entendu l'exposé du Maire,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer une convention de capture avec l'association APACHE, comprenant les modalités sus-énoncées,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer des conventions de stérilisation et d'identification des chats errants avec la Fondation 30 Millions d'Amis et la Fondation Brigitte Bardot si nécessaire et en **ACCEPTE** le principe,
- **DIT** que les sommes liées aux frais de stérilisation et d'identification des chats errants seront imputées au budget communal.

Délibération n° 57/2020 – Subvention exceptionnelle à l'association Familles Rurales – section Les Galopins

Afin de permettre à l'association Familles Rurales - section Les Galopins de passer l'été sans problème de trésorerie et pour anticiper leurs besoins de trésorerie d'ici à la rentrée de septembre, Monsieur le Maire propose que soit versée une subvention exceptionnelle de 5 000 €.

Madame Roseline HANCE-SEICA ne prend pas part aux débats et se retire au moment du vote car étant intéressée à l'affaire.

Entendu l'exposé du Maire,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **AUTORISE** le versement d'une subvention exceptionnelle de 5 000 € à l'association Familles Rurales - section Les Galopins,
- **DIT** que ladite subvention sera imputée au compte 6574 du budget communal 2020.

Délibération n° 58/2020 – Modification du tableau des effectifs suite à avancements de grades

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, et compte-tenu des avis favorables émis par la Commission Administrative Paritaire du CDG des Vosges (cat. C) en date du 23 juin 2020, Monsieur le Maire propose au conseil municipal la création d'un emploi d'adjoint technique territorial principal de 2^e classe, d'un emploi d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe et d'un emploi d'agent spécialisé principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles.

Entendu l'exposé du Maire,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **SUPPRIME** à compter du 1^{er} août 2020 un emploi permanent à temps non complet d'Adjoint Technique Territorial (32,52/35), un emploi permanent à temps complet d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2^e classe (35/35) et un emploi permanent à temps non complet d'agent spécialisé principal de 2^e classe des écoles maternelles (29,42/35),

- **CREE** à compter de cette même date un emploi permanent à temps non complet d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2^e classe (32,52/35), un emploi permanent à temps complet d'Adjoint Technique Territorial Principal de 1^{ère} classe (35/35) et un emploi permanent à temps non complet d'agent spécialisé principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles (29,42/35),
- **MODIFIE** le tableau des effectifs en conséquence,
- **PRECISE** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents qui seront nommés dans ces emplois seront repris au budget communal 2020.

Questions diverses

Néant

Informations

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire déclare la séance du conseil municipal close à 18h38.